



HAL
open science

Le Liban entre analogie et spécificité des processus de développement des territoires : la nécessaire originalité d'une stratégie crédible de développement pour le Akkar.

Chadi Khneyzer, Myriam Donsimoni

► To cite this version:

Chadi Khneyzer, Myriam Donsimoni. Le Liban entre analogie et spécificité des processus de développement des territoires : la nécessaire originalité d'une stratégie crédible de développement pour le Akkar.. Les défis de développement pour les villes et les régions dans une Europe en mutation, ASRDLEF - ERSAGR, Jul 2017, Athènes, Grèce. hal-01589576

HAL Id: hal-01589576

<https://hal.science/hal-01589576>

Submitted on 18 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Chadi KHNEYZER, UGA,PACTE-UMR 91-54

Myriam DONSIMONI, PACTE-UMR 91-54

Contact : chadikhneyzer@gmail.com

Résumé

Les vertus du développement de l'agriculture en termes d'augmentation du PIB et de lutte contre la pauvreté, légitime le choix pour le Akkar d'une stratégie de développement rural à partir des activités agricoles. Le caractère multifonctionnel de l'économie rurale doit servir un développement durable à partir d'une dynamique englobant l'agriculture, l'agro-industrie et le tourisme. Deux échelles temporelles sont distinguées pour les actions à mettre en œuvre : le court terme pour les actions portant sur les conditions de la production (amélioration des infrastructures, renforcement scolaire et formation, soutien financier et organisation plus rationnelle de la production), et le moyen et long terme pour les actions de dynamisation et de valorisation à travers une série de projets de développement local.

Les stratégies et plan d'action implique la présence indispensable de l'Etat pour les infrastructures et les services publics de base comme la santé et l'éducation ; mais aussi une décentralisation nécessaire au bon fonctionnement des municipalités et à la facilitation de l'implication des populations locales. Cette implication est impérative pour réussir l'appropriation du projet qui conditionne le succès de la territorialisation et à terme de l'attractivité de la région. Le succès sera lié non seulement à la valorisation des ressources physiques, mais aussi et surtout à la qualité de la mobilisation des acteurs concernés et à leur détermination à se faire entendre, compte tenu du nécessaire appui de l'Etat pour le financement des infrastructures de base.

Mots clefs : développement territorial, développement local, Liban, contre-exode.

Introduction

Lorsqu'il est créé en 1920 sous mandat français, le Grand Liban, indépendant de la Syrie, est constitué de cinq gouvernorats¹ (*mohafazath*) : Beyrouth, le Mont-Liban, Liban Nord, la Bekaa et Liban Sud. Les guerres successives qu'a connues le Liban ont détourné les préoccupations et les dépenses. Les crises politiques ont pris le pas sur l'économie et le développement. Les nombreux conflits (1920, 1975-1990, 2006) ont radicalement conditionné l'économie, l'organisation de l'espace et la répartition de la population (Bourgey, 1985). Un des faits les plus marquants liés aux guerres est, sans aucun doute, le phénomène de migration et d'exode à l'intérieur du Liban mais aussi vers l'étranger.

Notre démarche va consister dans cette étude à repérer les facteurs qui pourraient expliquer l'attractivité des régions bénéficiaires du retour des populations et en tirer un modèle susceptible d'être adapté au Akkar. En effet, une évaluation de la migration et de l'immigration récente montre que les villages qui ont le plus haut taux de migration et d'immigration sont les plus ouverts ; le changement y est facilement accepté et déclenché. La migration déclenche plusieurs mécanismes positifs. Les migrants et les immigrants instruits qualifiés génèrent plus d'argent qu'ils envoient à leurs proches pour l'amélioration des conditions de vie. Leur immersion dans des environnements différents, dans les zones urbaines, dans d'autres communautés encourage l'ouverture d'esprit et des changements positifs.

Notre hypothèse principale dans cette étude est que le mécanisme du contre-exode être généralisable et donc que le modèle de développement qui est susceptible de peut se

¹ Les cinq gouvernorats de l'indépendance (1943) deviennent six quand Nabatieh est détachée du Liban-sud en 1983, puis huit par la loi 522 du 16 Juillet, 2003.

généraliser dynamiser le Akkar peut s'inspirer du modèle des autres régions.

Depuis l'Indépendance, le développement économique au Liban a été caractérisé par une distribution assez inégale des revenus et des richesses et par des disparités économiques importantes entre le centre (notamment le Grand Beyrouth) et la périphérie (le reste du pays). Plus graves, toutefois, les disparités régionales n'ont pas été uniquement de nature économique mais aussi sociale et culturelle. La superficie réduite du Liban, qui constitue un avantage pour rendre les communications économiques et sociales plus faciles, voit au contraire l'existence de communautés et de marchés distants, plutôt que rapprochés. L'avantage de la superficie est devenu une embûche. En ce qui concerne les objectifs de croissance, différentes études en 2014 (notamment celles de la Banque Mondiale) montrent qu'un taux de croissance nettement plus élevé que par le passé (2% de plus) est absolument nécessaire pour une amélioration concrète du niveau de vie mais aussi, de façon plus cruciale, pour que l'économie puisse se permettre de répondre aux éléments de base du contrat social notamment en matière d'éducation, de santé, et d'allocations de retraite.

Après avoir atteint des niveaux record de croissance du PIB entre 2007 et 2010 (8% de croissance en moyenne), en raison des activités de reconstruction post-guerre civile, la croissance économique libanaise s'est ralentie depuis 2011, suite aux tensions politiques internes et au conflit syrien. Les secteurs dynamiques, tels que l'immobilier, le tourisme et le commerce de gros, ont été durement touchés. L'apaisement du conflit syrien pourrait laisser espérer une légère hausse en 2016, avec la reprise de la confiance des investisseurs et des consommateurs, bien que la reprise puisse être compromise par le recul dans les secteurs de l'immobilier et de la construction. Une aggravation des conflits serait par contre fatidique à cette économie déjà fragilisée.

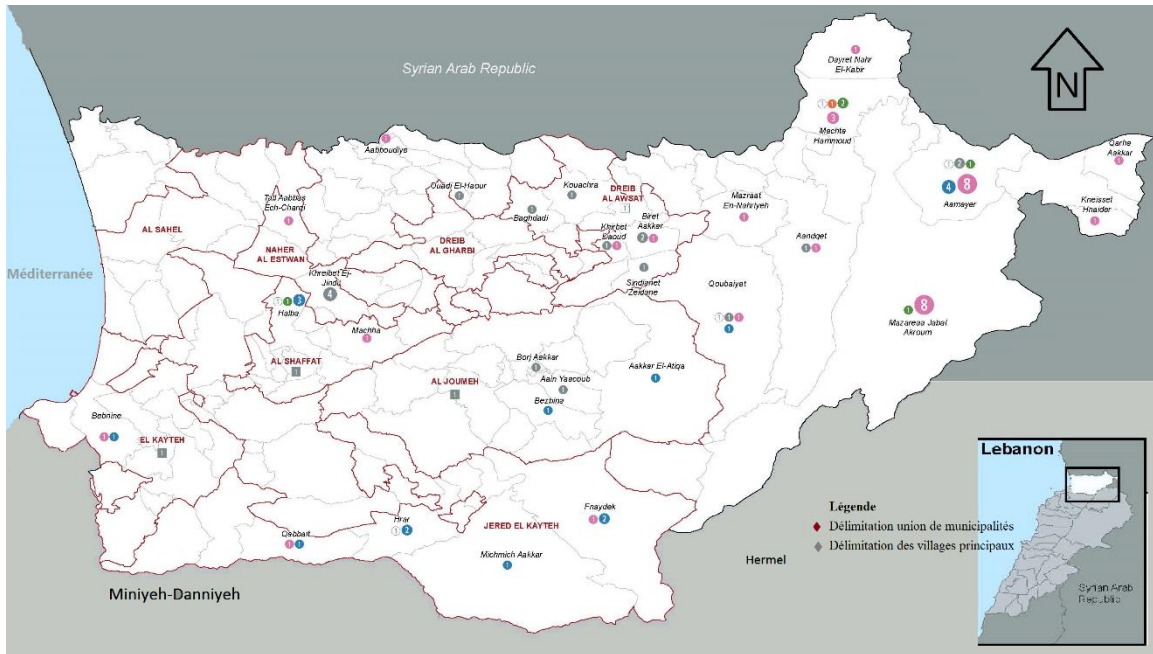
Le déficit public s'est aggravé et la dette publique va atteindre 140% du PIB. L'afflux massif de réfugiés syriens (plus du quart de la population du pays) compromet l'équilibre démographique, déstabilise le marché du travail et fait pression sur le coût des loyers, des infrastructures et sur la fourniture des services publics (eau et électricité).

La situation politique est paralysée ; en effet, la présidence est vacante depuis la fin du mandat du président Michel Sleimane en mai 2014, et les élections législatives d'octobre 2014 ont été reportées à 2017. Le dernier budget voté par les députés est celui de l'exercice 2006. Cette situation se traduit par la défaillance des services publics (crise des déchets en 2015) et l'incapacité des autorités à imposer des solutions (mouvement « You Stink » contre une classe politique jugée corrompue). Le chômage a explosé du fait de l'afflux des réfugiés syriens et pourrait s'élever à plus de 25% selon les estimations de quelques experts. Une meilleure distribution du revenu et des richesses permettrait de promouvoir la croissance économique et fournirait également une base pour la stabilité sociale et politique. En d'autres termes, même si les modalités et les principaux objectifs du plan d'action sont économiques, ils sont également, et de façon fondamentale, nationaux et politiques dans leur orientation.

1- Le particularisme non réductible du Akkar

Le caza du Akkar s'étend de la mer Méditerranée sur sa frontière occidentale à Hermel à l'Est, et de la rivière Bared qui marque au nord, la frontière avec la Syrie, au district de Minieh-Dinnieh au sud. Sa surface totale est de 800 km². Halba, la capitale du Akkar, se trouve à 30 km au nord-est de Tripoli et à 112 km de Beyrouth. Les principales villes du Akkar sont El-Biré, (connue historiquement sous le nom de "Birat al hokm" où se situe le château de la famille Merheb.

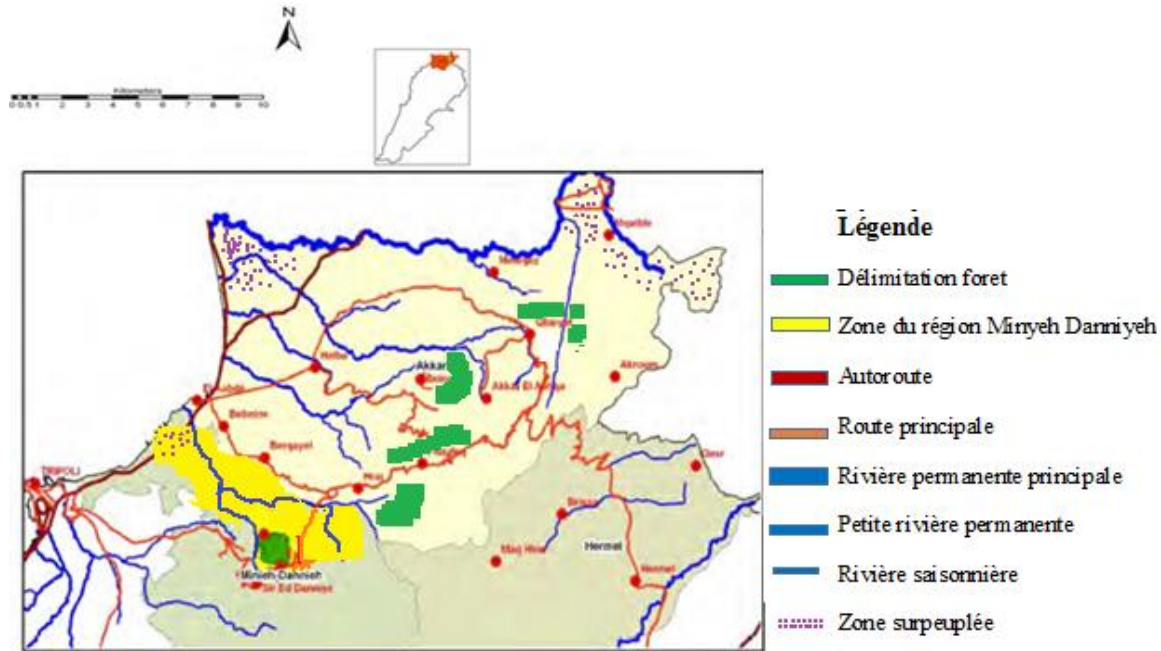
Carte 1: Le Caza du Akkar : découpage administratif



Source: UNHCR : Liban Akkar gouvernorat 2014 modifiée par l'auteur

Le Akkar est caractérisé par la présence de hautes montagnes à l'est et par une grande plaine côtière à l'ouest, qui est la deuxième plaine agricole du pays en taille et en importance productive après la Bekaa. Dans l'ensemble, cette région est l'équivalent d'une île de villages liés entre eux par un réseau routier et situés sur une terre fertile permettant la culture des arbres fruitiers. En superficie, la région du Akkar couvre environ 800 km², soit 10 % de la superficie totale du Liban. La superficie cultivée est estimée à environ 42 000 hectares sous-exploités, l'équivalent de 52 % de la superficie totale. La superficie irriguée couvre 20 000 hectares, soit près de 43 % de la superficie cultivée. La superficie des serres est estimée aux alentours de 1100 hectares, soit 22 % du total.

Carte 2 : Caractéristiques géographiques du Akkar



Source: Direction des affaires géographiques de l'Armée Libanaise modifiée par l'auteur

La position géographique du Akkar a façonné ses relations avec son environnement. Le Akkar Nord (surtout Sahel, Wadi Khaled et Akroum) a toujours été lié aux villes syriennes les plus proches et aux villages frontaliers avec lesquels le commerce et la contrebande se sont développés constituant les principales activités économiques de la région. La frontière syrienne représentait la porte principale pour les exportations agricoles vers les pays arabes, en particulier en Irak. Du côté libanais, la plus grande ville la plus proche est Tripoli qui concentre la majorité des services publics et privés, les activités de commerce et les affaires, l'éducation et l'enseignement supérieur. Une situation instable dans cet environnement a mécaniquement un impact majeur sur la région du Akkar et sa population.

1.1- Un territoire marginalisé

Loin du centre économique et politique du pays, la région du Akkar a été négligée socialement et économiquement par cette centralisation de la fin du XVIIIe siècle jusqu'à

aujourd'hui. La marginalisation est aussi géographique car le Akkar est éloigné de la capitale du pays et cela contribue également à freiner le développement de la région.

Au Liban, les régions périphériques ont pâti des politiques de développement mises en place depuis l'indépendance du Liban en 1943 L'effort a principalement porté sur Beyrouth comme centre économique majeur, tandis que les périphéries comme le Akkar, le Liban-Sud et la Bekaa ont été laissées en attente d'actions ultérieures. Cela a naturellement conduit à une croissance inégale des diverses provinces. Le Akkar a souffert de la négligence significative de l'État libanais à l'époque de l'hégémonie syrienne. Après la guerre civile de 1975-90, de grands efforts furent accomplis pour relancer l'économie et reconstruire l'infrastructure nationale. Le gouvernement a une fois de plus concentré la plupart de ses efforts sur Beyrouth, avec aussi quelques actions au Sud sous la pression du Conseil pour le Sud-Liban. Cet investissement ciblé et limité a aggravé encore plus les disparités régionales préexistantes, méconnaissant à ce titre l'engagement des signataires de l'accord de Taëf de 1989 à promouvoir un « développement équilibré des régions, culturellement, socialement et économiquement ».

Plusieurs études² ont classé le Akkar comme l'une des régions les plus défavorisées du Liban comme le montre le tableau suivant qui présente les recettes fiscales dans les principales régions du Liban.

² Voir à ce sujet plusieurs études qui ont classé le Akkar comme une région très défavorisée, comme « le classement des régions libanaises selon leur degré de pauvreté » réalisée par le PNUD (1998) en coopération avec le ministère des affaires sociales. (Leipzig, FAO 1996). « Liban : étude sur les ressources phylogénétiques ». Banque mondiale 2013. « Liban : impact économique et social du conflit syrien ». Atlas du Liban Verdeil E., Faour G., Velut S. IFPO presses (2007). « La société : niveaux de vie, équipement et infrastructures »p.136-152

Tableau 1: Recettes fiscales en LBP

	Impôt sur revenu	Taxe foncière	Impôt succession	Impôt indirect	Population estimée
Beyrouth					800.000
2013	1.246.921.017.354	23.427.255.806	70.308.076.000	501.177.029.000	
2014	2.269.672.131.821	45.887.324.000	103.317.960.000	557.488.272.004	
2015	1.373.622.220.950	58.224.159.131	95.069.237.000	535.364.251.416	
Mont Liban					1.500.000
2013	219.026.710.481	37.297.672.108	117.042.373.000	62.519.852.400	
2014	247.857.565.957	55.342.824.467	62.072.638.000	27.445.315.390	
2015	66.496.998.063	71.433.716.460	72.663.668.000	28.131.886.000	
Liban Nord					770.000
2013	25.998.404.717	25.998.404.717	9.681.114.000	6.365.592.000	
2014	17.174.049.365	17.174.049.365	8.074.507.000	6.826.527.000	
2015	16.341.894.004	16.341.894.004	10.482.257.000	7.393.537.670	
Liban Sud					800.000
2013	22.172.417.914	4.605.563.000	9.602.204.835	5.549.060.000	
2014	15.267.518.258	6.401.581.300	7.925.148.000	6.320.655.000	
2015	11.763.905.884	6.100.421.000	7.521.305.000	7.429.246.000	
Bekaa					480.000
2013	17.030.228.259	2.056.469.000	4.938.357.000	4.850.834.000	
2014	20.828.045.404	2.639.509.000	6.198.043.974	4.928.697.000	
2015	22.433.858.991	2.621.996.000	9.546.601.000	4.744.286.000	
Akkar					560.000
2013	1.339.678.815	453.514.000	741.489.000	595.825.000	
2014	1.422.068.836	641.872.000	774.160.000	589.085.000	
2015	1.400.455.579	589.202.000	1.068.987.000	537.735.200	

Source : auteur à partir des chiffres du ministère des finances(LBP) (2015/2016) et administration centrale de la statistique, Ministère des Affaires sociales (2006)

Ces chiffres ont été collectés par l'auteur auprès du ministère des finances et des caisses fiscales de Zahlé dans la Bekaa, de Saïda au Sud, du Mont Liban (Baabda et Maten) Il est

important de mentionner que le secteur agricole est exonéré de l'impôt au Liban. Par rapport à des régions rurales comme la Bekaa, le Mont Liban, le Liban Sud et le Liban Nord, on voit à quel point le Akkar est en retard. La faiblesse des recettes fiscales met en évidence deux points : 1/ la faiblesse de l'activité économique et de la création de richesses dans le Akkar ; 2/ l'importance de l'activité agricole.

En 1998, avec le taux de pauvreté le plus élevé dans le pays, puisque 63,3% des familles de la région vivent dans la pauvreté (FAO 2006), le Akkar a le niveau de revenu individuel moyen le plus faible et le taux d'analphabétisme le plus élevé au Liban. La région est caractérisée par une forte densité de population et un taux de dépendance démographique élevée. La population est à 80% rurale. Le Akkar montre toutes les caractéristiques typiques d'une communauté rurale pauvre et relativement isolée, avec de mauvaises infrastructures et des services insuffisants dans l'éducation et la santé. L'état actuel de la pauvreté dans la région du Akkar est le résultat d'une combinaison complexe de facteurs. La persistance de la féodalité du Akkar jusqu'à l'indépendance du Liban a laissé des marques importantes sur la situation socio-économique de la région. Sous le règne des Mamelouks et des Ottomans, une grande autorité a été déléguée aux propriétaires fonciers féodaux locaux. Ces propriétaires étaient responsables de la collecte des impôts auprès des paysans Akkari pour le Sultanat. Les collecteurs ont pu bénéficier de la loi sur l'enregistrement des terres et de la crainte par les citoyens de payer les impôts fonciers. Les propriétaires fonciers enregistraient les terres cultivées par les agriculteurs sous leurs propres noms. Cela a conduit à l'émergence de grandes propriétés agricoles, laissant les paysans sans terre à la merci des propriétaires féodaux. En outre, le nouveau système d'administration centrale établi par les Ottomans a donné au commissaire de district et, à son tour, au propriétaire féodal, un pouvoir total sur leurs fiefs locaux. Cela a souvent donné lieu à l'exploitation des agriculteurs locaux par les familles féodales. Comme les propriétaires profitaient de travailleurs obéissants et dociles, ils ne tenaient pas à encourager les efforts ou initiatives des agriculteurs pour développer la région.

Cela explique en partie la différence entre la situation actuelle de la Bekaa et celle du Akkar. Alors que la Bekaa est une région rurale pauvre et délaissée par l'Etat, à l'instar du

Akkar on peut constater d'après le tableau des recettes fiscales ci-dessus, que l'Etat y collecte entre 17 et 22 milliards LBP par an de recettes fiscales, c'est-à-dire 15 fois plus qu'au Akkar. Il est alors intéressant de s'interroger sur les éléments qui expliquent cette différence. Quel mécanisme permet un tel dynamisme par rapport au Akkar ? Selon les chiffres de l'Agence pour le Développement des investissements au Liban IDAL (2002) il y a plus de 35 producteurs exportateurs dans la plaine de la Bekaa et des centaines de producteurs agricoles, tandis qu'au Akkar il n'y a aucun producteur exportateur, seulement des petits exploitants agricoles isolés. Le dynamisme de la Bekaa s'est appuyé sur les transformations paysagères, urbaines et économiques caractéristiques de l'évolution libérale du contexte économique après le mandat du président Fouad Chehab et après la révolution en Syrie en 1960. Les investissements des émigrés et les initiatives individuelles ont appuyé cette évolution, soutenus par les actions de la société civile. Le Akkar n'a pas bénéficié de ce genre d'appui ; l'argent que les émigrés envoient reste du ressort du soutien familial et se transforme en consommation et non en investissement, sauf pour la construction de logements. La Bekaa compte depuis les années 1950-1960 un secteur de petites unités industrielles agro-alimentaires (sucreries, activités viticoles, fromageries, ...) et des petites fabriques de céramique, des verreries qui exploitent les ressources locales. Après la guerre civile au Liban le secteur agro-industriel est très présent dans la Bekaa centrale. On peut citer par exemple les productions de lait et produits laitiers, de jus de fruits, poulets, viandes et produits surgelés. Cela s'est traduit par la création d'entreprises agro-industrielles comme Libanlait, basées sur une production capitaliste avec de grandes machines et peu de main d'œuvre. La diaspora a grandement participé à cette dynamique à travers une politique commerciale de franchises : Libanlait est une franchise de Danone et de Candia. Ce type d'initiative ne s'observe pas au Akkar.

Actuellement, le Akkar regroupe toutes les caractéristiques d'une situation de sous-développement : une structuration sociale communautaire et hiérarchisée, une population jeune et pauvre, des retards conséquents en termes de santé par rapport au reste du pays, l'absence de politiques en termes d'éducation, un manque notoire d'infrastructures, une nature non protégée. Ces éléments sont décrits dans ce deuxième point.

1.2- Développement social, local et territorial

Ces trois notions, souvent confondues, découlent de l'institutionnalisation progressive de l'action sociale où se juxtaposent le politique, l'économique et le social, dans la sphère locale. Elles se mêlent dans les discours des décideurs publics et font référence à des pratiques mobilisatrices d'un système d'acteurs locaux et régionaux et relevant d'une problématique de projets spatialisés.

Le développement social se construit autour d'un groupe de personnes ciblées, caractérisées par des besoins spécifiques (pauvres, groupes fragilisés) auxquels des réponses spécifiques sont nécessaires. Lorsque ce groupe est en plus circonscrit dans l'espace, l'intervention est localisée et peut s'apparenter à une dynamique de développement local. Denieuil (2008) situe l'influence du développement social et local dans le développement communautaire et dans l'animation rurale. Le développement communautaire s'appuie sur des groupes d'habitants, dont le mode de fonctionnement est indépendant de celui imposé par les pouvoirs politico-administratifs. Il se nourrit de la décentralisation de l'organisation centrale. Par différence, l'animation rurale correspond à une intention d'intervenir de façon directive et centralisée auprès de la communauté locale considérée comme l'élément de base d'un appareil de développement « *bottom up* ». L'objectif est de mobiliser des ressources humaines autour de décisions gouvernementales afin de provoquer un processus d'appropriation par la participation des habitants. Dans cette optique, le développement est perçu comme une négociation locale entre l'ordre politique et l'ordre économique, pour une meilleure adaptation à l'échelon local. Le citoyen devient acteur (Lebret, 1945). Les territoires ruraux sont les lieux de prédilection de ces expériences de développement car ils demeurent souvent marginalisés par la "grande économie".

En dépit de leurs modes de régulation différents, ces deux démarches, l'une sociale et l'autre politico-économique, entendent confier à la communauté locale le soin de définir ses propres objectifs pour un développement localisé, harmonieux et accepté. Elles s'inscrivent dans le courant communautaire qui s'est développé après la seconde guerre, et sur lequel s'est appuyé l'ONU pour les programmes de reconstruction. Elles sont articulées

autour de trois principes : la participation des populations, garantie de l'adhésion et de la participation de la communauté ; le développement global, à la fois économique, technique, social et culturel afin que le processus ne soit pas synonyme de marginalisation ou d'exclusion ; et l'innovation institutionnelle qui améliore les structures existantes, ou en provoque de nouvelles (De Robertis et Pascal, 1995).

Dans une définition donnée au début des années 1970, Michel Rocard, futur premier ministre de François Mitterrand, considère le développement local comme « une démarche fédérative visant à mobiliser durablement des acteurs d'un territoire autour d'un projet à la fois économique, institutionnel, social et culturel » (Denieuil P. Noel 2008). L'aspect social est intégré à la démarche et la solidarité trouve des opportunités de s'exprimer. La mobilisation des habitants manifeste leur volonté de valoriser les richesses locales, et de provoquer un développement économique.

Le développement local a donné lieu à de nombreux travaux concernant la mobilisation des acteurs (Masson et Mengin, 1989), portant également sur les modalités de leurs participations et sur les modes de partenariats. L'analyse des conditions de mobilisation des acteurs telle que la propose Teisserenc (1994) « distingue trois phases dans la construction un projet de développement local :

- la phase d'initiative et d'apprentissage individuel et collectif : cette phase nécessite un élément déclencheur tels qu'un dépôt de bilan, un projet collectif... ;
- la phase de turbulences ou d'effervescence : c'est une étape de concertation entre les différentes institutions ; elle passe par des négociations entre les acteurs et remet en question les rapports de force traditionnels ;
- la phase créative où le foisonnement d'initiatives rend possible un développement soutenu et autonome. »

Les marges de manœuvre sont parfois étroites entre la gestion du projet telle que l'acteur le visualise et l'environnement, sans cesse mouvant, dans lequel il est réalisé (Clénet, 1993). En découle un certain degré d'indétermination évoqué dans la première partie avec la notion de contingence. Ce postulat d'indétermination s'explique par les fluctuations

consécutives aux influences des groupes de pouvoirs et de contre-pouvoirs qui conditionnent toute dynamique de développement local. Sur ce point, Raoul Langlois (1993) distingue les décideurs "stratégiques" (État, par exemple), les décideurs "opérationnels" (agriculteurs, par exemple) et les décideurs "tactiques" (organismes divers, municipalités, départements ou régions). Entre ces acteurs des groupes "facilitateurs" constituent des relais qui facilitent la communication entre les personnes : élus politiques, responsables de Chambres Agricoles par exemple. D'autres groupes que Langlois qualifie de "trivialisés" perdent au contraire leur capacité d'agir, et jouent (éventuellement) le rôle de contre-pouvoir. Le pouvoir n'est pas une réalité tangible ; c'est une relation évolutive en fonction des interdépendances qui se mettent en place. Le développement local est donc un processus évolutif mettant en relation divers acteurs, dans une succession de projets et de plans d'aménagement.

Pour Bernard Pecqueur, le développement local est à la fois « un processus, une démarche, une méthode ». Un « processus », car c'est une construction qui se fait dans le temps et qui s'attache aux spécificités de chaque territoire. En ce sens elle ne peut être ni reproduite ni reproductible à l'identique. C'est également une « démarche », car il faut déclencher le processus par une stratégie volontaire d'acteurs qui se mobilisent. Les pouvoirs publics sont souvent ici force de propositions et d'actions ce qui permet de valoriser le savoir-faire collectif et de capitaliser l'apprentissage. C'est enfin une « méthode » dans la mesure où le développement local n'est pas seulement un phénomène observable, c'est une abstraction, la projection de la conception qu'ont les acteurs locaux de la « territorialisation » des politiques de développement.

Enfin, en écho aux travaux de Pierre Calame (1999), il est important de s'attarder quelque peu sur ce qui peut constituer des « pièges » du développement local. Pierre Calame insiste de façon très pragmatique sur le décalage qui peut exister entre « les rythmes administratifs et politiques de l'action publique, et les rythmes culturels et sociaux de la population ». Ils oscillent entre le très court terme souvent pour la population, correspondant à l'urgence de la survie, et le très long terme, pour les pouvoirs publics, avec la volonté d'intégrer les actions locales à une politique nationale. Or, « ce sont précisément les deux horizons inaccessibles à la temporalité de la culture de l'action politique et administrative ». Un

développement "réussi" sera celui le plus apte à réconcilier ces identités disjointes (Denieuil, 2008).

Le troisième axe de notre modèle (ONG et coopération décentralisée) entend régler le problème de ce décalage entre rythmes administratifs et politiques de l'action publique et rythmes culturels et sociaux de la population, en proposant une approche qui, dès le départ, sera adaptée aux exigences locales pour faciliter l'appropriation par les acteurs concernés et l'adéquation des activités au contexte particulier de la région.

2. La nécessaire originalité d'une stratégie crédible de développement pour le Akkar

L'absence de coordination des acteurs productifs locaux au Akkar constitue une faiblesse dans la perspective d'une dynamique de développement maîtrisée. La littérature anglo-saxonne est abondante sur l'importance de l'unification des stratégies notamment dans des clusters (Marshall et Porter, 1990). Les clusters sont des sites, ou des lieux d'unification de stratégie d'acteurs et de développement de ressources particulières. Ils correspondent à des configurations où les entreprises décident de s'installer à proximité les unes des autres. Dans leurs travaux, Marshall et Porter ont insisté sur les différents avantages prodigués par les clusters économiques (ou « grappes »). Leurs réflexions se basent sur les théories d'économies d'agglomération qui valorisent les effets positifs des économies d'échelle et des réseaux. Selon Porter, il faut privilégier les avantages compétitifs plutôt que les avantages comparatifs. Un avantage compétitif est un avantage construit qui doit être entretenu pour perdurer ; il dépend des institutions et des politiques locales (par exemple : la présence dans un lieu d'un système éducatif particulièrement performant)³. Un avantage comparatif a un caractère plus absolu (la présence d'un minerai par exemple). Ce type d'avantage n'en est réellement un que s'il existe une demande et qu'il n'est pas pérenne, sinon on tombe dans le piège d'une économie de rente. Au XXI^e siècle, les avantages

³ Voir Géo confluence 2013 : étude intitulée « avantage compétitif et comparatif. Des villes en métropoles »

comparatifs liés à la localisation et à la ressource s'effritent (comme le montre la fragilité des économies pétrolières). Certaines régions parviennent à se créer des avantages compétitifs qui reposent, de fait, sur les avantages liés à l'agglomération d'activités économiques (accès à la main-d'œuvre, aux marchés et aux infrastructures) et aux capacités d'innovation.

Généralement adaptée au monde industriel, l'approche par les clusters a été appliquée à d'autres secteurs et à des échelles plus réduites (Courlet, 2008) donnant lieu à la notion de système productif local (SPL). « Un SPL est une concentration, sur un territoire géographiquement délimité, de petites unités de production (PME-PMI), spécialisées dans un secteur d'activité, autour d'un métier ou d'un type de produit, à la fois concurrentes et complémentaires, appuyées sur des structures d'animation, des dispositifs de formation, en association avec les autres acteurs du territoire »⁴. Ces concentrations sectorielles sont susceptibles de générer un processus de développement local. Mais pour cela il faut spécifier les ressources et les actifs présents sur un territoire en les mobilisant autour d'un projet, d'une innovation. *Wear et Andrew (2008)* montrent que, dans les zones régionales et rurales en particulier, l'innovation est significativement plus importante dans les communautés ayant de forts rapports et réseaux interpersonnels. Ainsi, alors que Granovetter (1973) met en avant la force des liens faibles, il semble que la puissance de liens forts (Donsimoni, Perrin, 2013) soit aussi à mobiliser dans le cadre du développement local au Liban où le fonctionnement par « communautés » est très structurant.

Les territoires que nous allons analyser sont des « entités socialement construites » (Colletis, Pecqueur, 2004) résultant du regroupement et de la coordination d'acteurs dont les histoires et les parcours vont influencer sur le sens du développement. En ce sens, chaque territoire a des caractéristiques propres à révéler pour qu'elles deviennent des ressources « spécifiques », et constituent la base d'un développement maîtrisé par les populations locales. Au centre du développement territorial se trouve l'acteur local.

⁴ Voir *Géo confluence* 2008 Tabarly S. et Lyon E.D. étude autour des territoires en France en mutation pp.16-54.

2.1- Décentralisation et développement local

Pour pouvoir correctement parler des acteurs locaux et du développement territorial, il faut tout d'abord aborder la question de la « décentralisation territoriale ». Selon une étude réalisée par K. Karam en 2009 sur la décentralisation et la coopération décentralisée au Liban⁵, l'accord de Taïef, signé le 22 octobre 1989, prévoyait « la décentralisation administrative élargie au niveau des petites unités administratives » (caza et niveaux inférieurs) afin d'assurer la participation locale au plan de développement et de favoriser les ressources des municipalités. Mais en réalité, il est plutôt question de « déconcentration » avec l'augmentation des prérogatives des mohafez (préfets de région) et des caïmacam (sous-préfets), et non de décentralisation, comme l'atteste l'extrait suivant : « Les services administratifs de l'Etat seront présents, au plus haut niveau possible, dans tous les districts administratifs afin d'aider les citoyens et de répondre à leurs besoins localement »⁶. Les nouvelles propositions de loi persistent dans ce sens et plutôt que d'envisager la décentralisation à travers le transfert de prérogatives aux autorités locales élues, elles prévoient une délégation des prérogatives du pouvoir central vers les autorités déconcentrées. Ce constat a fait l'objet de nombreuses critiques qui ont conduit à proposer la création de conseils locaux (conseils du caza). Mais les choses n'ont pas évolué dans ce sens et la municipalité reste la seule institution reconnue par la loi chargée du développement décentralisé au Liban.

La municipalité représente l'unique échelon de la division territoriale et est censée traduire la décentralisation administrative. Les premières expériences de gouvernement local au Liban datent de la période des Tanzimats⁷, sous le pouvoir ottoman. La première municipalité a été constituée à *Deir El Qamar* en 1864, au lendemain de la guerre civile qui opposa Druzes et Maronites dans le Mont Liban (Règlement organique du Mont Liban).

⁵ Karam K. 2009, CDR, et l'Union Européenne au Liban étude sur la décentralisation et la coopération au Liban.

⁶ *Idem*

⁷ Les Tanzimat (« réorganisation » en arabe) correspondent à une période - qui dura de 1839 à 1876 - de réformes et de modernisation dans l'Empire ottoman.

Beyrouth devint une municipalité en 1867, suivie par Saida et Tripoli. En août 2015 il y avait 1 018 municipalités au Liban.

Les municipalités sont sous la tutelle de trois représentants du pouvoir central : le caïmacam, le mohafez et le ministre de l'intérieur. Ils exercent un contrôle sur les décisions du conseil municipal, qu'ils doivent approuver tous les trois sur les questions relevant de leurs compétences. Ils peuvent ainsi reporter l'application d'une décision municipale, voire même dissoudre le conseil municipal s'il s'avère que celui-ci commet des erreurs portant préjudice aux intérêts municipaux. Il résulte de cette procédure de contrôle et de cette mainmise du pouvoir central une marge de manœuvre réduite pour les conseils municipaux. Un autre point limitant la capacité d'action de la municipalité réside dans le fait que la loi libanaise ne permet pas aux pouvoirs locaux de créer des taxes supplémentaires (en cas de besoin particulier) ni de fixer la base d'imposition. Il faut ajouter que les marges des taux des taxes et impôts sont minimes et que l'Etat tarde à redistribuer les taxes indirectes : il devrait ainsi à la Caisse Autonome des Municipalités (CAM) (Localiban, 2015) plusieurs centaines de millions de dollars de taxe sur la téléphonie mobile. Les municipalités sont confrontées au problème grave de ne pas avoir la maîtrise de l'argent collecté. En effet, la CAM n'a d'autonomie que le nom. Il s'agit en fait d'un compte du Trésor activé par la double signature des ministres de l'intérieur et des finances qui en disposent à leur guise, sans en référer aux municipalités. Le gouvernement a décidé en 1995 que les municipalités étaient incapables de gérer des « grands projets », si bien qu'en vertu du décret 7425 de 1995, le Conseil des ministres a confié au Conseil des Grands Projets de la ville de Beyrouth ainsi qu'à d'autres institutions 75 % des fonds normalement destinés aux municipalités.

Concernant les 25% qui sont alloués aux municipalités, se pose le problème de leur mode d'allocation. Le ministère se base sur le nombre d'enregistrés alors qu'il est souvent très différent du nombre de résidents du fait de l'émigration et du déplacement des populations. Par exemple, d'après l'administration centrale des statistiques (CAS, 2015), la municipalité de Ghbayreh au Mont Liban a perçu, en 2004, 1 milliard de livres libanaises pour 27 000 habitants enregistrés, alors que le nombre d'habitants résidents est supérieur à 225 000 !

Au problème du financement s'ajoute celui des ressources humaines. Entre 1963 et 1998, les municipalités ont souffert du non renouvellement de leurs membres élus car il n'y a pas eu d'élections municipales durant toute cette période. (Karam K., 2009). Elles ne purent compenser cette difficulté par le recrutement de fonctionnaires car le gouvernement le leur a interdit. Même si les élections se déroulent régulièrement depuis 1998 (les dernières en 2016), les séquelles de ces décennies confuses sont toujours perceptibles du fait du vieillissement et de l'incompétence des fonctionnaires municipaux et du manque d'expérience en matière de gestion municipale des élus.

La question de l'autonomie des municipalités reste un sujet brûlant, toujours d'actualité, qui compromet l'implication et l'efficacité des collectivités territoriales dans des projets de développement local.

2.2- Les zones de concentration d'activités existant au Akkar

En 2011, la FAO a mené une étude sur la « récupération et la réhabilitation du secteur laitier au Liban » dans laquelle elle s'est intéressée au secteur agricole et a déclaré que le Akkar pouvait être divisé en 4 zones agro-climatiques sans plus de précision. A partir de cette suggestion et fort de notre analyse précédente nous avons pris le parti de repérer ces quatre zones en fonction des types de productions agricoles.

Cette diversité résulte de la variété des zones climatiques et de l'altitude. Ces quatre zones de spécialités agricoles sont également distinctes par leurs caractéristiques géographiques, climatiques et topologiques. Elles correspondent à des altitudes qui vont de 0 à plus de 2500 mètres.

Par ailleurs, le Akkar compte 216 villages regroupés en 196 municipalités. À partir de 2004, ces municipalités se sont fédérées en huit communautés de communes. Aussi nous avons décidé de distinguer quatre zones non seulement en fonction de l'altitude, qui va déterminer le type d'activités agricoles, mais également en fonction des unions de municipalités qui peuvent agir ensemble et qui correspondent à une catégorie importante d'acteurs locaux. Ainsi, même si certaines communautés de communes débordent le strict

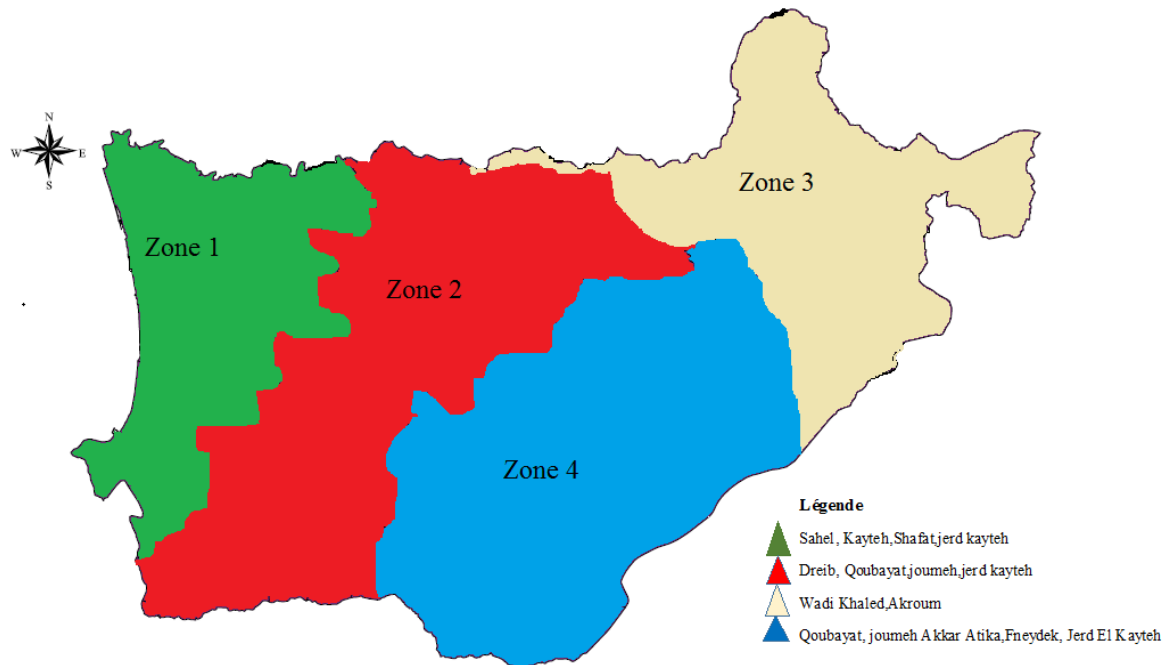
cadre des zones que nous proposons, ce qui sera important pour notre étude est leur capacité à coopérer autour d'enjeux communs.

Les quatre zones que nous proposons peuvent donc être précisées de la façon suivante :

- Zone 1 : la plaine fertile qui est riche en eau et avec des cultures diversifiées : Al Sahel,
- Zone 2 : le plateau du milieu, adapté aux cultures non irriguées, aux terres boisées et aux pâturages : Moyen Dreïb, Qayteh et Joumeh parties inférieures et Shafat,
- Zone 3 : la partie montagneuse dominée par l'irrigation des cultures, des arbres fruitiers et la forêt : Qayteh, Joumeh et les parties supérieures Dreïb,
- Zone 4 : la partie nord qui est une mosaïque de cultures non irriguées, de forêts et pâturages : Boqayaa, Akroum et Wadi Khaled.

Cette division est présentée dans la carte suivante :

Carte 3: les 4 zones agro-climatiques du Akkar



Source : auteur

- Zone 1 : La plaine côtière fertile jusqu'à 200m d'altitude : près de la frontière nord avec la Syrie, plaine du Akkar. Elle accueille un large éventail de cultures agricoles irriguées, y compris les pommes de terre, les cultures maraîchères (céréales, légumes et légumineuses), les agrumes, la vigne et les légumes de plein champ ou dans les serres. Cette région est

encore connue pour son tabac, La production animale gagne en importance en particulier dans le système mixte d'élevage où les produits laitiers sont couplés à la production végétale. La plaine de Boqayaa, à la frontière nord avec la Syrie est cultivée avec des céréales, des légumes et irriguée pour les arbres fruitiers. Les activités de la pêche sont localisées à Aabdeh et Aarida.

- Zone 2 : Les collines jusqu'à 1000m d'altitude : zone pluviale où sont cultivés des oliviers, des amandiers, de la vigne, des céréales et toutes sortes d'arbres fruitiers. L'élevage de volailles est très répandu et les troupeaux de chèvres sont importants. Les écosystèmes naturels comprennent des garrigues, des taillis de chêne et des forêts de pin où le pâturage, la production de charbon de bois et la collecte de plantes médicinales sont pratiqués.

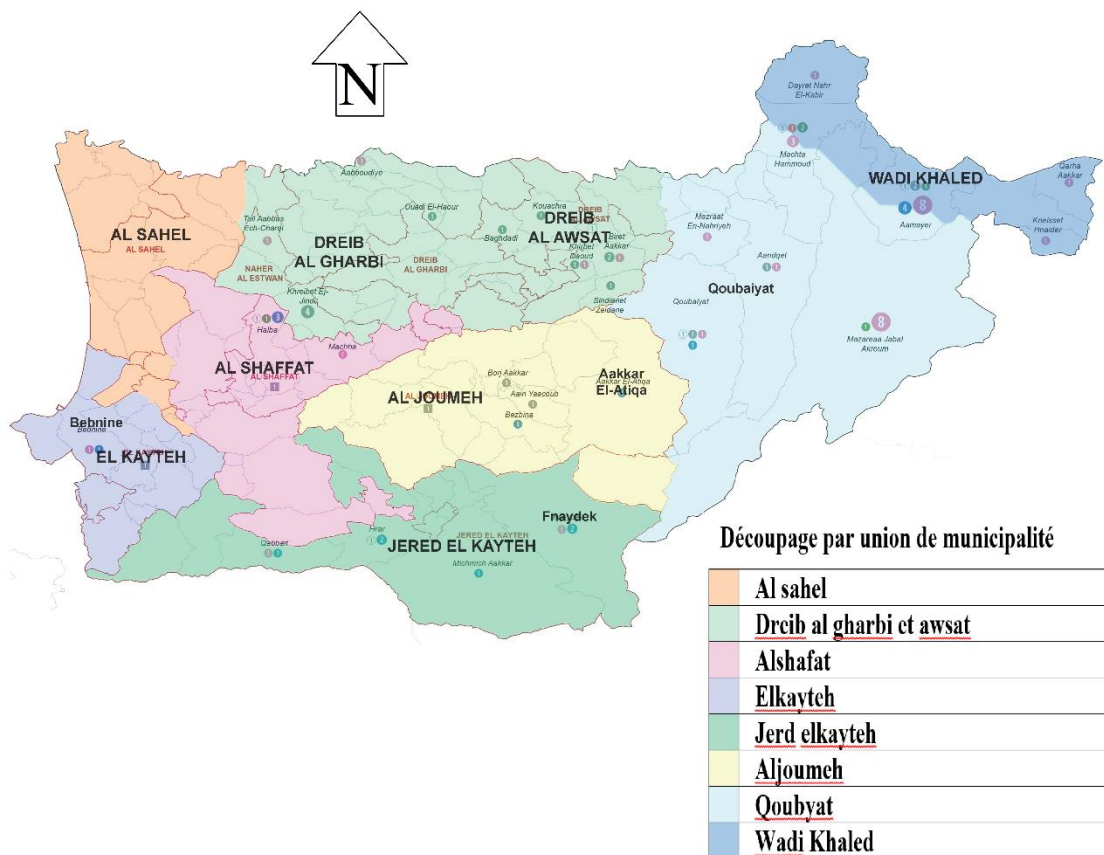
- Zone 3 : La zone de moyenne altitude entre 1000m et 2000m : l'abondance d'eau dans cette zone permet la culture de vergers irrigués sur des terrasses agricoles entre Fneideq et Qobayat. Pomme, poire et pêche sont les cultures dominantes. Légumes d'été et autres arbres fruitiers sont de moindre importance. L'élevage est traditionnel et généralement à petite échelle. Les écosystèmes naturels comprennent les forêts diversifiées et uniques combinant chênes, pins, cèdres, sapins, et genévriers. Elles sont la voie naturelle pour les petits ruminants vers les pâturages d'été à des altitudes plus élevées.

- Zone 4 : Dans la zone de plus haute altitude, au-dessus de 2000m, dominant des écosystèmes herbacés à Qalaat Aarouba. Après la fonte des neiges, ils constituent des pâturages d'été pour les petits ruminants.

Ces différentes zones ont été distinguées en fonction des facteurs suivants : leur positionnement géographique, les types de terrains, les dynamiques *supply chain* et logistiques, la proximité des clients et des fournisseurs, la proximité des travailleurs salariés, et les infrastructures physiques (routes, électricité, eau, transports, etc.). Chaque zone est observée de façon à repérer son potentiel de développement dans les secteurs

agroalimentaire, touristique, commercial et industriel. Le Akkar peut être divisé en « clusters » qui englobent les localités autour desquelles gravitent les villages environnants.

Carte 4: Découpage administratif du Akkar



Source : UNHCR funded community support project 2014 modifié par l'auteur

2.3- Stratégies et plans d'action pour le développement du Akkar

Toute stratégie part d'une vision (de ce qui est imaginé pour l'avenir) pour passer à l'action selon une certaine démarche pour transformer la vision en réalité. La marche à suivre tient compte de l'existant et de ses configurations liées à un contexte particulier. L'élaboration d'une stratégie dans le secteur agricole est donc motivée par la situation économique problématique de cette région catalysant la décision d'apporter des changements. La réussite de la stratégie dépend en général de l'adhésion des principaux acteurs du secteur concernés, en l'occurrence : les agriculteurs.

Chaque stratégie est caractéristique de celui qui la met en place et du secteur dans lequel elle s'applique : il peut y avoir autant de visions stratégiques que d'observateurs. Définir une stratégie nécessite de bien évaluer le potentiel d'un secteur pour mener les réformes idoines. Quel que soit le secteur, une stratégie élaborée en partie par les producteurs du secteur et sensible à leurs principales préoccupations, a plus de chances de devenir opérationnelle qu'une stratégie élaborée exclusivement par les représentants du gouvernement ou divers experts. De la même manière, pour être viable, une stratégie sectorielle doit tenir compte des objectifs budgétaires du gouvernement et des autres préoccupations de développement national. Les stratégies qui donnent les meilleurs résultats sont donc celles qui naissent d'un effort collectif associant différentes institutions et différents groupes de la société.

En bref, toute stratégie doit s'appuyer sur les points forts et les opportunités du secteur. La stratégie doit prendre en compte les contraintes à surmonter pour concrétiser les opportunités. Une stratégie qui ne propose pas la vision d'un avenir meilleur et qui n'est pas appuyée par des politiques concrètes visant à transformer la vision en réalité, ne parviendra pas à motiver la population rurale à participer à sa mise en œuvre.

La stratégie que nous proposons pour le Akkar s'appuie sur l'étude des points forts et points faibles issue des discussions de l'atelier que nous avons organisé et qui sera la base de notre prospective. Connaître l'avantage comparatif d'un secteur (agricole) est indispensable pour guider les orientations du changement envisagé. L'avantage comparatif correspond aux

productions où un secteur est le plus apte à rivaliser à long terme avec la concurrence sur les marchés mondiaux. Il faut néanmoins garder à l'esprit que les conditions du marché peuvent évoluer rapidement et que, au final, les producteurs sont toujours mieux placés que les gouvernements pour effectuer leurs choix de productions.

L'avantage comparatif du Akkar porte sur l'huile d'olive, la pomme de terre, les pistaches, les tomates, le maïs doux, les courges et courgettes, le raisin de table, les céréales. Le Akkar est aussi réputé pour ses arbres fruitiers (pompes, pêche, abricots) et pour son élevage. Il est notamment connu pour une spécialité laitière qui s'appelle le chanklich.

S'il est important de visualiser un ou plusieurs scénarios d'évolution structurelle du secteur, la mise en œuvre de la stratégie nécessite un cadre politique et institutionnel adapté qui prenne en compte le rôle des agriculteurs dans la prise de décision. Les problèmes soulevés et analysés pour élaborer une stratégie relèvent de plus en plus souvent des institutions, des lois, des marchés et des dotations en ressources. Ces dernières recouvrent non seulement les terres, l'irrigation et la main d'œuvre agricole, mais aussi les modes de fonctionnement et les capacités de gestion des agriculteurs ; ce qu'Amartya Sen a appelé les « capacités ». Les interventions du secteur public (politiques et investissements) aident à concrétiser la vision et concrétisent les liens entre les objectifs nationaux et le fonctionnement décentralisé d'une économie locale. Les principaux instruments de politique concernent la politique agricole, les systèmes d'irrigation, les pratiques de mise en marché, le régime foncier, le système financier rural et le système de développement et de transfert des technologies agricoles.

L'agriculture ne constitue qu'un volet de l'économie rurale et une stratégie adaptée doit prévoir un programme de développement rural au sens large, c'est-à-dire qui intègre d'autres opportunités économiques. Plusieurs priorités sont à traiter à plusieurs niveaux ; c'est ce que nous allons présenter dans un premier temps. Les échelles de temps seront différentes selon le plan d'action et c'est ce que nous verrons dans un deuxième point.

2.4- Les plans d'action

Plusieurs pistes de redynamisation peuvent être proposées, telles que la modernisation des techniques, la valorisation des savoir-faire, l'adaptation de l'offre à une demande nouvelle, notamment dans les domaines de l'agro-alimentaire et de l'agrotourisme. Il convient parallèlement de motiver les habitants à s'impliquer pour leur territoire puisque, comme nous l'avons vu, un développement « réussi » est maîtrisé par la population locale qui s'approprie le processus et devient acteur de la dynamique.

Deux échelles temporelles peuvent être distinguées : le court terme et le moyen-long terme. À court terme, les actions à mettre en place concernent les conditions de la production avec par exemple l'amélioration des infrastructures, le renforcement scolaire et la formation, le soutien financier et une organisation plus rationnelle de la production. À moyen et long terme, la démarche porte plus sur l'objectif de dynamisation et de valorisation de la région à travers la mise en œuvre d'une série de projets de développement local. L'objectif ultime est, comme pour tout projet de développement, d'améliorer le bien-être des habitants, au cœur du dispositif.

Dans l'économie locale, l'agriculture n'est pas un îlot isolé. Bien intégrée dans son environnement, elle doit servir et soutenir le développement territorial. Dans le secteur agricole comme dans d'autres domaines, la politique économique répond à une vision politique et sociale et à des impératifs nationaux. Cela signifie que les objectifs sociétaux priment sur les impératifs économiques. Il en résulte qu'une stratégie doit être basée sur la formulation d'objectifs larges, sociaux et sociétaux, pour servir avant tout le développement humain. De cette finalité ultime peuvent dériver des objectifs spécifiques, en relation avec les particularités d'un territoire. C'est ce qui, selon nous, conditionne l'acceptabilité par les populations locales, et c'est ce qui caractérise les régions que nous avons étudiées dans notre travail. Une stratégie de développement pour le Akkar doit répondre à ce type de considérations.

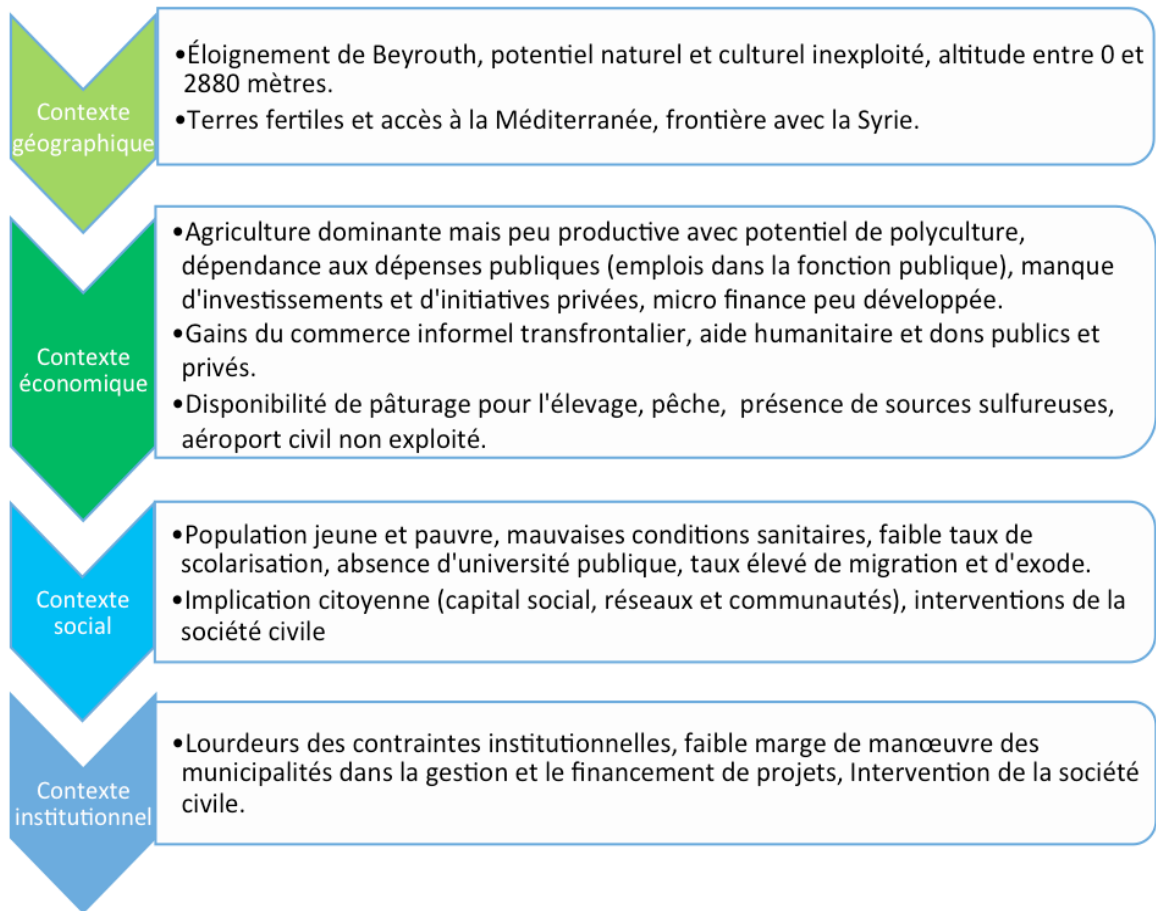
2.4.1- Une nécessaire originalité

Victime de la désertion de ses habitants, le Akkar est traditionnellement une région agricole. Mais ce secteur est actuellement peu dynamique et très traditionnel. Pour minimiser le taux d'exode de la nouvelle génération et capter une population nouvelle, il faut le rendre plus attractif. Les stratégies proposées précédemment ont donc pour but ultime de provoquer cette attractivité à travers la dynamisation du secteur dominant dans la région, l'agriculture, en comptant sur des effets induits stimulant aussi bien dans l'agro-industrie que dans le tourisme. Le résultat attendu est qu'il y ait une différence notable entre la situation actuelle du Akkar et sa situation dans une dizaine d'années, dans le sens d'une amélioration des indicateurs économiques et sociaux.

A – Le Akkar aujourd'hui

Actuellement la situation du Akkar peut être schématisée comme suit :

Figure 1: la situation actuelle du Akkar



Source : auteur

Chaque sphère est séparée pour montrer l'absence de mise en projet. Au contraire, les contextes s'entravent les uns les autres, ce qui explique les difficultés de cette région : la dynamique des systèmes ne fonctionne pas.

B – Le processus de dynamisation

Le processus de dynamisation que nous proposons implique deux conditions fortes pour être efficace : la décentralisation et l'implication des acteurs locaux. Comme le note Jean-Christophe Deberre (2007), « s'est installée (aujourd'hui) l'évidence d'une relation transitive entre décentralisation et développement local, comme si l'une engendrait l'autre... Il est pourtant utile de revenir sur la genèse d'une relation complexe entre deux notions qui, loin d'être originellement complémentaires, sont installées dans une tension

qui leur est consubstantielle ; et aussi de partager la conviction que chaque situation exige sa propre grille de lecture. En d'autres termes, si comparaison est raison, là plus qu'ailleurs la greffe ne prend qu'en tenant compte de la réalité sociale qui l'accueille ». En effet, des désajustements peuvent apparaître entre les organigrammes institutionnels de la décentralisation et les niveaux de formation ou de consolidation des dynamiques économiques localisées. Peut en résulter le risque d'une incapacité de l'échelon territorial à agir efficacement.

Dans une démarche de développement local, le processus de décentralisation prend une tournure intéressante car il n'est pas seulement un processus politico-administratif, il devient un outil de développement économique et social. Un corollaire de la décentralisation est l'implication active des populations dans le développement local, afin d'assurer des services de qualité et un leadership. Pour qu'il y ait implication, il faut qu'il y ait appropriation et cette étape, bien que cruciale, est risquée car elle doit s'appuyer sur des compétences qui peuvent ne pas exister et sur des initiatives que les populations locales n'ont pas l'habitude de prendre. Le défi est d'expliquer les opportunités qu'offre le processus de décentralisation pour le développement local, de renforcer la capacité de planification et d'y associer tous les acteurs. L'efficacité de l'action publique locale dépend de la capacité des collectivités territoriales à élaborer de véritables projets de développement informés et négociés avec les populations. La logique d'une participation réelle des populations impose de les associer à la fois aux choix des objectifs et des moyens appropriés pour leur réalisation. Il s'agit de faire participer toutes les parties prenantes à toutes les phases intermédiaires (élaboration, exécution, suivi et évaluation).

La décentralisation, dans un pays comme le Liban, n'est pas encore citoyenne ; elle n'est pas entrée dans la vie des gens. Elle correspond plus à une perte de pouvoir de certaines élites qu'à une opportunité de développement. Le défi est donc de faire admettre les effets positifs de la décentralisation sur le cadre de la vie et de travail des populations, sur leur revenu, leur éducation, leur santé. Pour ce faire la décentralisation et le développement doivent être liés tout en créant, les conditions d'une nécessaire implication des populations à son processus.

Elle doit mettre l'accent sur la réorganisation de l'action qui doit prendre en compte le changement d'échelle (région puis commune) et l'impératif d'une régionalisation des objectifs et les réalisations (plan régional, ou schéma régional d'aménagement). La recherche des voies et moyens pour réussir cette étape incombe à l'Etat qui doit mobiliser à cet effet les ressources provenant de la fiscalité, de l'assistance extérieure etc., et, le cas échéant, de l'assistance matérielle ou humaine des populations bénéficiaires. L'action de développement suppose une responsabilisation croissante de la population à participer à tout le processus de la décentralisation :

- A la phase de programmation des activités, au cours des " réunions bilan " de manière à faire mieux prendre en compte leur existence et leur diversité, leurs savoirs et leurs savoir faire, leur connaissance du milieu, les problèmes et les besoins qu'elles rencontrent.
- A l'évaluation des programmes et des activités grâce aux mêmes " réunions bilan " qui constitue aussi le départ du processus de programmation à partir du contrat ainsi réalisé, des problèmes et des difficultés à résoudre, mais aussi des acquis obtenus grâce aux précédents programmes.

Ainsi, les programmes locaux ne doivent pas provoquer de distorsions ou de déséquilibres préjudiciables à la cohérence de l'action et au développement global. Ils doivent obligatoirement se situer dans les perspectives, les orientations et les objectifs du plan national.

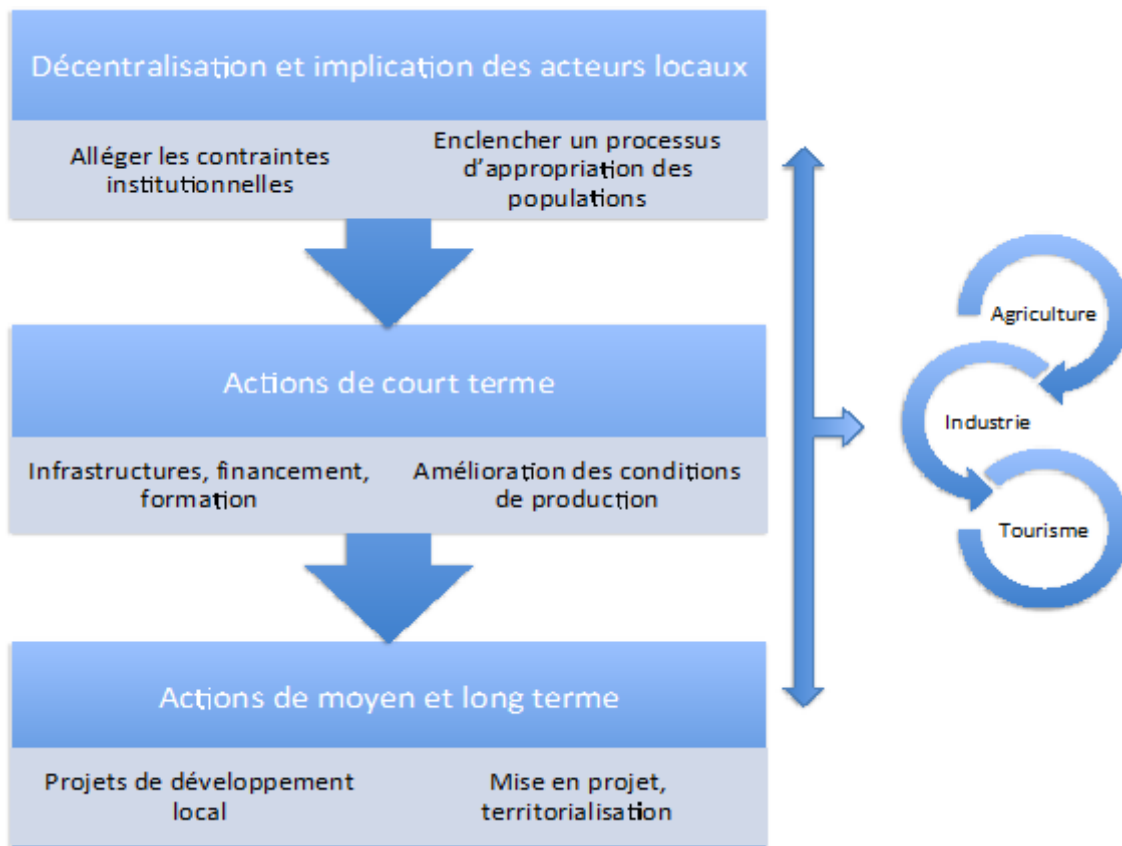
La forte implication des populations est impérative afin d'atteindre une plus grande efficacité et un renforcement des pouvoirs des collectivités locales. Le rôle des acteurs, les méthodes et les outils doivent être parfaitement précisés et maîtrisés, les priorités établies et les ressources allouées avec un contrôle organisé par la société civile. La réussite d'une bonne participation au développement suppose un partage des responsabilités et des moyens pour y parvenir. Ainsi il doit avoir un partage des actions d'intérêt général pour une cohérence entre les actions de l'Etat et les actions des populations locales : capital humain et technique partagé. Ce partage doit éviter les situations ambiguës ; l'Etat à l'obligation de supporter la charge des fonctions et des services régionaux et locaux qu'il

met en place ; les collectivités prennent en charge les actions qu'elles auront décidées ; les services de l'Etat fourniront éventuellement un support technique pour la réalisation de ces actions. Pour que cette participation puisse réussir, il est indispensable que chaque projet local fasse l'objet d'une appropriation par la population car répondant à ses aspirations.

Une participation active et efficace fait appel à la créativité, aux initiatives et au dynamisme latent de la population ; c'est ce que les économistes du territoire appellent « l'activation des ressources génériques ». Certes l'initiative des actions à entreprendre par la population n'est pas limitative. Cependant il est nécessaire d'indiquer les domaines qui correspondent le mieux à ce que les collectivités peuvent entreprendre et qui constituent des spécificités locales.

La dynamique qui se met en place doit être englobante et la mise en projet effective dans les trois secteurs. On peut figurer cela de la façon suivante :

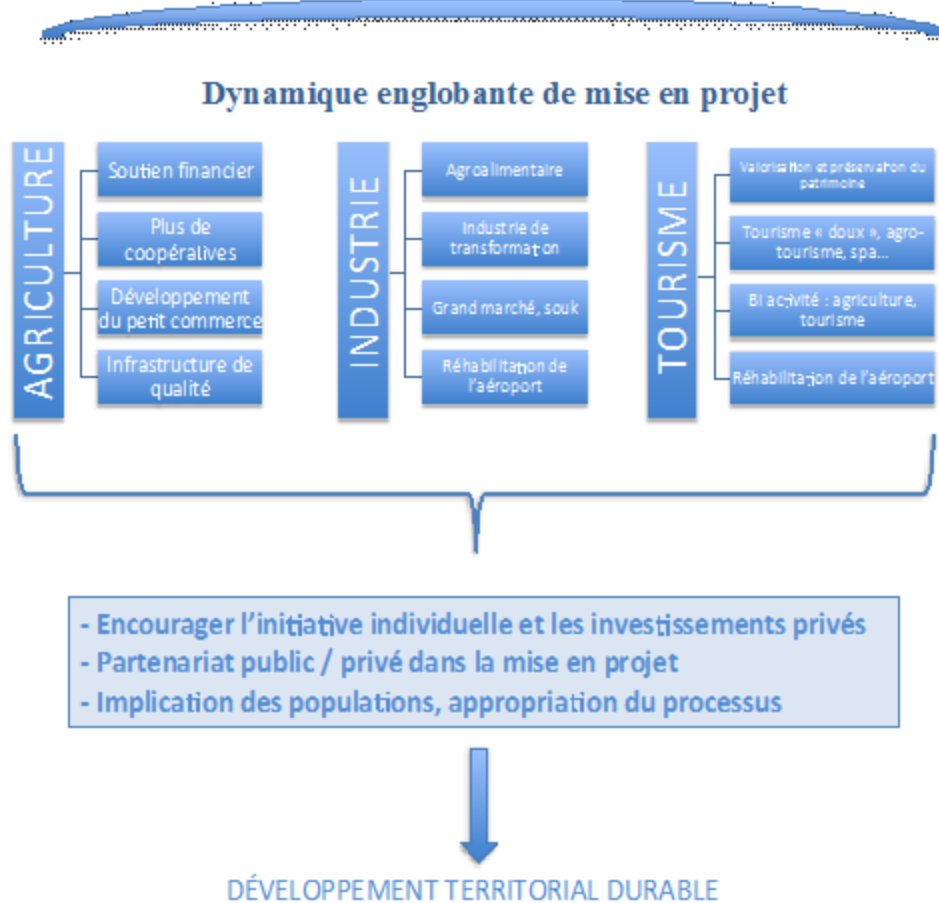
Figure 2: Cercles vertueux du développement territorial



Source : auteur

Le résultat attendu est que les contextes séparateurs du départ (géographique, économique, social et institutionnel) soient englobés et utilisés dans des activités productives agricoles, industrielles et touristiques, grâce à une dynamique englobante de mise en projet.

Figure 3: Dynamique englobante de mise en projet



Source : auteur

Cette dynamisation a besoin d'éléments déclencheurs : une problématique, un événement, une opportunité, une étude (dont on espère que la nôtre peut y contribuer). Se forme à cette occasion un noyau d'acteurs-leaders qui ont à cœur le développement de la communauté et qui proposent les grands traits d'un projet provisoire. À l'échelle territoriale, la dynamique de mise en projet passe par une phase de mobilisation des populations sous l'impulsion d'un leadership, d'une animation qui suscite suffisamment la confiance. La mobilisation regroupe plusieurs partenaires et citoyens de la communauté autour d'enjeux sociaux qu'ils auront identifiés ensemble. Cette démarche vise à élaborer collectivement des stratégies et à prendre un certain nombre de décisions. Il faut procéder de façon ciblée en visant les acteurs stratégiques : c'est ce que nous avons fait dans le cadre de l'atelier. À

ce stade, il faut désormais prioriser les actions à mettre en route, soutenir les partenaires dans la mise en place des actions et en assurer un suivi.

Les dynamiques transversales sont articulées autour de la motivation des acteurs et s'appuient sur la proposition faite aux acteurs locaux de travailler en commun (développement du sentiment d'appartenance), sur un projet dont ils seront les gagnants (valorisation des succès) et qui leur permettra d'accroître leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise (respect de l'expertise de chacun). Deux conditions fortes sont toutefois indispensables au démarrage et à la réussite de cette mise en projet au Akkar : la présence d'un financement adéquat et l'apaisement de la situation en Syrie.

Conclusion

Le Liban connaît de nos jours un phénomène de contre-exode original, alors que l'urbanisation croissante est plutôt la grande caractéristique de notre monde actuel. Ce phénomène a piqué notre curiosité et nous a conduit à rechercher les causes de cette dynamique dans certaines régions libanaises alors que d'autres restent à l'écart et souffrent de sous-développement. Tel est le cas de la région qui fait l'objet de notre recherche : le Akkar, situé au nord du Liban.

Pour dynamiser la région et déclencher un processus de développement territorial, il ressort que l'agriculture doit être au centre des préoccupations du fait de sa prégnance sur le territoire du Akkar et des avantages comparatifs qu'elle procure.

Plusieurs travaux théoriques et empiriques mettent en évidence les vertus du développement de l'agriculture en termes d'augmentation du PIB et de lutte contre la pauvreté et montrent que l'agriculture réagit plus vite que les autres secteurs aux nouvelles politiques et contribue plus fortement au PIB. La croissance agricole stimule l'ensemble de l'économie car elle crée des marchés pour les biens et services non-agricoles, produisant un effet de diversification de la base économique des régions rurales. Ainsi l'industrie agro-alimentaire et le tourisme se développeront dans la lignée d'une nouvelle vision de l'agriculture.

Au final, les faiblesses actuelles de l'économie du Akkar peuvent devenir des opportunités, si le caractère multifonctionnel de l'économie rurale sert un développement durable à partir d'une dynamique englobant l'agriculture, l'agro-industrie et le tourisme. Les actions portant sur les conditions de la production (amélioration des infrastructures, renforcement scolaire et formation, soutien financier et organisation plus rationnelle de la production) impliquent le soutien de l'Etat. Les actions de dynamisation et de valorisation à travers une série de projets de développement local impliquent quant à elles une forte mobilisation des acteurs locaux et une décentralisation pour une plus grande marge de manœuvre, notamment dans la prise en charge de projets de coopération décentralisée.

Références bibliographiques

Angeon, V., Callois, J. M. (2006). *Capital Social et Dynamiques de Développement Territorial*. L'exemple de Deux Territoire Ruraux Français. *Espaces et Societes*, 55-71.

Balta P., Corm G., (1990). *L'avenir du Liban dans le contexte régional et international*, Editions de l'atelier, p. 310.

Bennaflak K., (2006), *Le développement au péril de la géopolitique : l'exemple de la plaine de la Bekaa*, Géocarrefour, vol.84/4, mis en ligne le 19 octobre 2007, consulté le 07 juin 2015.

Boulous J.(2011), « Antonios Al DAHER alkama et kiam, histoire du akkar,pp 1-57

Bourgey A (1985).., *La guerre et ses conséquences géographiques au Liban*, Revue Annales de Géographie, Vol. 94., 521, pp. 1-37.

Burns T., Stalker G. M., (1969). *The Mannagment of innovation*, The Economic Journal, Vol.79, N°314, London, pp. 403-405.

Cedro. , Mee., (2011). *Atlas national des vents du Liban.*, [The National Wind Atlas of Lebanon](#). Project for the Recovery of Lebanon.

Colletis G. et Pecqueur B., (2005). *Revelation de ressources spécifiques et coordination située*, Economie et institutions N°6 et 7 1^{er} et 2^e semestres.

Corm G., (2012). *Le Liban Contemporain*, Editions La Découverte, Paris, 432 p.

Courlet C., (2008), *l'économie territoriale*, presse universitaires de Grenoble, coll. L'économie en plus, 2008, 135 p., EAN : 9782706114700.

Courlet C., Lamotte B., Lapèze J., (2002). *Mondialisation et Développement Local : Antagonisme ou Cohérence ?*, in Transformation du travail et Croissance Economique, l'Harmattan.

Cruz R. G., (2003). *Towards sustainable tourism development in the Philippines and other Asian Countries: an examination of programs and practices of national tourism organizations*. PASCN Discussion Paper No. 2003-06. University of the Philippines Diliman.

http://tradeinservices.mofcom.gov.cn/upload/2008/08/14/1218698587344_191441.pdf.

Davezies L., (2008). *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*. Paris: La République des Idées.

Davezies L., (2004). *les Transferts publics et privés de revenus au secours du développement territoriale*, in l'Etat des régions.

Deiningner K., Squire L., *A New Data Set Measuring Income Inequality*, The World Bank Economic Review, vol. 10, N° 3, septembre 1996, pages 565–591.

Denieuil P, Laroussi H. (2005). *Le développement social local et la question des territoires*, Paris, L'Harmattan.

Denieuil P.N., (2008). *Développement social, local et territorial : repères thématiques et bibliographiques sur le cas français*, *Mondes en développement* 2/2008 (n° 142), p. 113-130.

Derobertis C., Pascal H. (1995). *L'intervention collective en travail social. Groupes et territoires*, Paris, Bayard Éditions, 3ème édition.

Donsimoni M., Bensahel L., (1999). *Le tourisme dans les théories économiques*, dans *Le tourisme est-il facteur de développement ?* Ed. L. Bensahel , PUG, Collection Débats.

Donsimoni M., Chavanon O., *La gouvernance entre incantation et application : deux exemples marocains*, *Revue Espace Géographique et Société Marocaine*, N°14/2016, pp. 5-22.

Donsimoni M., Perrin L., (2013). *Les femmes dans les territoires en conflits : l'arme du capital social*, dans *liberamicorum* , hommage en l'honneur du professeur Jaques Fontanel, l'harmattan,.

Douglass N., *Location Theory And Regional Economic Growth*, in *journal of political economy*, N°3, juin 1955, p. 243-58.

Dritsaki C., (2009), *The life cycle of agro-tourist enterprises*. *TOURISMOS: An International*.

Helou N., *14 Ans Apres le Drame de la Montagne le Dossier des Deplaces Avance a pas de Tortue*. Bilan des guerres du Liban 1975-1990.

<http://www.rdl.com.lb/1997/1964/enquete.htm>

Hsu C.C. (2005). *Identification of intangible resources essential to agro-tourism enterprises in Taiwan: a Delphi Study*. PhD Thesis Graduate School of the Ohio State University.

Pecqueur B., Zimmerman J-B., (2004). *Economie de proximités*, Lavoisier/Hermès, Paris, p. 264.

Teisserenc P., (1994). *La mobilisation des acteurs du développement local*, Sociétés contemporaines, N° 18/19, L'Harmattan, Paris, 187-213.

Teisserenc P. (2002). *Les politiques de développement local*, Economica, Paris.

Ternau P., Pecqueur B., (2008). *Ressources Territoriales, Structures Sociales Et Comportements Des Acteurs*, Canadian Journal of Regional Science, Volume 31 (2), PP. 261-276.

Tiebout C., (1956). *A Pure theory of local expenditures*, in the journal of political economy, N° 5, p. 416-24.

Ties., (2013). *The International Ecotourism Society.*, in <https://www.ecotourism.org/>

Verdeil E. Faour G., Velut S., (2013), *Population et peuplement, Atlas du Liban, territoires et société*, chapitre 3, Presses de l'Ifpo (institut français du Proche-Orient), pp. 64-90.

Zuindeau B., Pecqueur B., (2010). *Espace, Territoire, Développement Durable*, in Zuindeau B. Editeur, Développement Durable et Territoire, Presses Universitaires Du Septentrion, PP. 49-58.